

République française

Département du TARN

Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE DE VABRE****Séance du 05 août 2025**

Date de la convocation: 31/07/2025 *Le cinq août deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre*

**Membres en exercice :** **Présents :** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Christine GAILLARD, Didier GUY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES

**14****Présents : 10****Représentés : 3****Votants : 13****Pour : 13****Contre : 0****Abstention : 0**

**Absent(es) représenté(es) :** Laurence JULIEN représentée par Michel PERALES, Bernard MOULIN-RIBERPREY représenté par Claude SALVETAT, Aurore VAREILLES représentée par Marie WILTORD RIBOULET

**Excusé(es) :** Romain DECOURT

**Secrétaire de séance :** Michel PERALES

**N° DE 2025 057****Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2024**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Françoise Pons**

Françoise PONS

**Maire de VABRE**

Michel PERALES